

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE 1886

Chronique générale.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1886

La session extraordinaire de 1886, qui a été close samedi, avait été ouverte, par décret, le 14 octobre dernier. La Chambre a tenu pendant cette période de deux mois quarante et une séances, dont la moitié au moins ont été consacrées à des discussions oiseuses.

Une seule loi a été votée : celle détestable loi sur l'enseignement primaire qui outrage la liberté, les droits de la famille, les droits des conseils municipaux, les intérêts financiers de l'Etat, des communes et des départements.

La Chambre s'est séparée sans avoir pu exercer la plus essentielle de ses prérogatives. Elle a laissé le budget en souffrances. Rien ne démontre mieux, que ce fait, l'incurable impuissance du régime actuel.

Les budgets des dépenses des huit ministères n'ont pas encore été examinés, et il reste à discuter aussi le budget des recettes.

La fin de la session a été marquée par une crise ministérielle à la suite de laquelle a été formé le ridicule et non viable cabinet Goblet-Dauphin-Flourens. Voilà les cadeaux d'étrennes de la République à la France ! Les vacances de nos honorables dureront trois semaines. La session ordinaire de 1887 sera, en effet, ouverte de plein droit, aux termes d'un article de la Constitution, le second mardi de janvier. C'est donc le 14 du mois prochain que la comédie parlementaire recommencera au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

LA SITUATION EUROPÉENNE

La situation européenne, rendue si compliquée par les questions orientales, ne s'améliore pas, au dire du *Standard*, qui publie la dépêche suivante de Berlin :

Hier et aujourd'hui, dans les sphères diplomatiques, on regardait la situation présente comme très grave, et l'opinion générale est que depuis vendredi la situation avait empiré considérablement.

On estime que le plus petit incident peut provoquer les événements les plus graves.

Les relations entre la Russie et l'Allemagne sont cependant meilleures qu'il y a dix jours.

La correspondance personnelle échangée entre l'empereur Guillaume et le czar a sans doute contribué à cet apaisement.

Mais les relations entre l'Allemagne et la France, et entre l'Autriche et la Russie, sont extrêmement critiques.

Quel intérêt les Anglais ont-ils aujourd'hui à paraître aussi pessimistes ?

Une élection au conseil général a eu lieu, dimanche, à Aubigny (Pas-de-Calais). En voici le résultat :

MM. Mathieu, conservateur, 4,544, élu ; Bouilliez, républicain, 4,384.

C'est un nouveau siège que nous gagnons.

LES CONFIDENCES DE M. FLOURENS

M. Flourens ne perd pas de temps ; il y a bien peu de jours qu'il est ministre des affaires étrangères, et voilà qu'il a réussi déjà à donner sa mesure. Il est tombé dans le piège de l'interview, mais si naïvement, mais tellement à plat, qu'on a peine à y croire.

Le correspondant du *Times* est allé voir M. Flourens, et le résumé de leur entretien fait le tour de la presse, pour la stupéfaction du monde entier.

M. Flourens a expliqué d'abord à son interlocuteur que s'il devait à son étoile d'être ministre des affaires étrangères, il n'en avait pas reçu la faveur de s'y préparer. Il avait jadis prié M. Jules Ferry de le tirer du Conseil d'Etat pour le faire entrer dans la diplomatie. Mais, M. Jules Ferry étant tombé du ministère, cette démarche n'avait pas eu de suite. C'est dommage ! Deux ans

de stage dans une ambassade quelconque auraient peut-être suffi pour apprendre à M. Flourens le prix du silence. Il ne les a pas faits, et il parle :

« Je suis le premier à reconnaître, a dit le ministre, mon inaptitude pour une situation aussi délicate et dans laquelle la moindre inadvertance entraîne quelquefois de graves conséquences. »

Eh ! malheureux ! si vous connaissez votre inaptitude et le mal qui peut en résulter pour la France, que faites-vous là ? Vous ajoutez n'avoir accepté le portefeuille qu'à la suite de l'insistance de M. Goblet. Cette insistance vous donnera-t-elle l'intelligence, le tact et l'expérience qui vous manquent ?

DÉPART DU RÉSIDENT GÉNÉRAL

M. Bihourd s'est embarqué dimanche matin sur le paquebot océanien faisant le service de l'Indo-Chine.

Il était accompagné de deux attachés civils, M. Autié, avocat à la Cour d'appel de Paris, récemment revenu du Tonkin, où il a servi en qualité d'officier de réserve au 41<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, et M. Fradin, chancelier de consulat, et d'un attaché militaire, M. Messier de Saint-James, lieutenant d'infanterie de marine.

Un lieutenant-colonel, choisi parmi les officiers de la division d'occupation du Tonkin, sera attaché à la personne du résident général, dès son arrivée en Indo-Chine.

D'autre part, les généraux Jamont et Jamais, accompagnés de leurs états-majors, sont arrivés mercredi à Marseille, revenant du Tonkin. M. Bihourd a conféré avec eux avant de s'embarquer. Outre les généraux Jamont et Jamais, il y avait à bord de l'*Oxus* : le colonel Kessler, ancien chef d'état-major de la division du Tonkin, le chef de bataillon Bergougnoux, qui a commandé avec la plus grande distinction le bataillon du 143<sup>e</sup>, et le chef d'escadrons de cavalerie breveté de Cléric.

M. PAUL BERT

Plusieurs journaux publient une dépêche de Rome annonçant que, avant de mourir, M. Paul Bert a exprimé ses regrets d'avoir persécuté la religion, qu'il a demandé et reçu les derniers sacrements dans les sentiments de la plus parfaite piété, et qu'il a édifié tout son entourage. Voici l'analyse d'une lettre de M<sup>r</sup> Pinaud, vicaire apostolique du Tonkin méridional, au cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, où sont racontés ces faits qui contiennent une si grande leçon, s'ils se confirment :

« M. Paul Bert assistait à mon sacre et était très ému. Après la cérémonie, le résident général est entré dans la sacristie et m'a dit ces mots que je rapporte fidèlement :

« Monsieur l'évêque, permettez-moi de vous présenter mes félicitations au nom de la France et en mon nom personnel. A ce moment solennel je reconnais peut-être tardivement le dévouement de ces belles âmes pour lesquelles la foi et le patriotisme sont des termes identiques. Comme saint Paul, je pourrais aussi trouver mon chemin de Damas. »

Mais la conversation du résident général ne s'arrêta pas là.

M. Paul Bert a reçu les derniers sacrements, ajoute M<sup>r</sup> Pinaud, des mains de M. l'abbé Devos, prêtre belge. Il n'a pu recevoir le viatique à cause d'une difficulté de déglutition ; mais il a reçu l'extrême-onction et a rendu son âme dans les sentiments les plus religieux. »

Nous ajouterons que la *Republique française* avait déjà publié une correspondance où M. Paul Bert parlait du Paradis.

M. Paul Bert parlait du Paradis ! Quel chemin parcouru depuis son départ de France !

DÉMISSION DE M. DONNOT

M. Donnot, sénateur de la Haute-Marne, vient de donner sa démission de membre du Sénat ; il était banquier à Chaumont.

53 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

On sonna pour la distribution des billets. Maheurtier demanda deux places pour Brunoy. Brunoy, à quelques lieues de Paris seulement ! Iriel prit un billet pour la même direction.

Dans la salle d'attente, afin d'éviter une reconnaissance intempestive, il se tint constamment éloigné de Maheurtier, et évita de s'offrir à lui de face. Pour le même motif, en montant en wagon, il choisit un compartiment à côté du sien.

On arriva à la station. Une voiture attendait Maheurtier, qui s'y installa avec sa compagne. Mais, au moment où le cocher fouettait ses chevaux, Iriel avait déjà trouvé moyen de s'établir, clandestinement et tant bien que mal, derrière le coffre de la voiture.

On alla ainsi, un kilomètre, puis un autre. Bientôt les chevaux ralentirent le pas ; on montait

une allée au bout de laquelle s'ouvrait une grille. Iriel descendit et suivit à pied. Tandis qu'il songeait à la façon dont il allait se présenter, la voiture reprit le trot et le laissa loin derrière elle. Il eut beau se presser ; il arriva au moment où la grille venait de se refermer.

Mais peu importait, il savait à quoi s'en tenir maintenant. Il se mit à se promener lentement, en réfléchissant à sa situation. Il fit le tour de la villa : elle était charmante, délicieusement située sur une éminence d'où l'on dominait la vallée ; derrière, s'étendait un grand parc déjà verdoyant.

La journée était magnifique. Cette rencontre imprévue et le voyage avaient secoué le torpeur d'Iriel. Ses idées étaient plus nettes, ses pressentiments moins sombres. Au milieu de ce paysage qui s'égayait sous un clair soleil de printemps, il se sentait un peu renaitre, il espérait ! Il revint à la grille, et, après une dernière hésitation, il sonna.

Le jardinier refusa obstinément de lui ouvrir : Maheurtier avait défendu de laisser entrer personne. Iriel tira un carnet de sa poche, écrivit au crayon ce seul mot : *Causson*, détacha le feuillet, et, le remettant tout plié au jardinier :

— Portez cela à votre maître, dit-il : il consentira à me recevoir.

Il attendit impatiemment le retour du jardinier.

— Veuillez me suivre, dit celui-ci.

Iriel, en entrant dans la maison, sentit son

coeur battre violemment, et ses tempes se mouiller de sueur.

Un domestique le fit monter au premier et l'introduisit dans un petit salon.

Maheurtier était seul, enveloppé dans une robe de chambre, assis auprès d'un grand feu. Iriel s'arrêta à la porte, interdit, tremblant. Maheurtier tourna la tête vers lui.

— C'est donc vous, mon pauvre Causson ! dit-il doucement en lui tendant la main.

Iriel se précipita sur cette main, la presse, la mouilla de larmes, en balbutiant d'une voix étouffée les mots de grâce et de pardon.

— Voyons, relevez-vous, lui dit Maheurtier avec bonté.

— Non ! je ne me relèverai pas... Non ! je veux rester là, à vos genoux... vous implorer !... Mon Dieu, est-ce possible ?... C'est comme cela que vous me recevez... après ce que j'ai fait ?... Mais vous ne vous souvenez donc plus !... J'ai abusé de votre confiance... je vous ai volé ! je suis un faussaire... Comment ai-je pu en venir là ?

Et il continua de s'accuser avec une sorte d'emportement. Cet accueil redoublait ses remords et sa honte. Il sanglotait et pleurait. C'était comme un besoin de s'humilier, d'épancher son âme, de la soulager du lourd fardeau qui l'oppressait depuis dix-huit ans.

Maheurtier, ému sous son air impassible, laissait

passer cette brûlante expansion. Quand elle fut calmée :

— Voyons, dit-il, assez d'excuses comme cela ; c'est même trop... Asseyez-vous et causons plus tranquillement.

Iriel se releva. Il s'assit embarrassé, timide, les yeux fixés à terre.

— Ah ! fit-il avec un sourire douloureux, je suis un grand coupable.

— Pas tant que cela, fit Maheurtier en souriant ; vous êtes plutôt un grand innocent. Comment avez-vous pu écouter les conseils de ces deux gradins ?

— Ah ! oui, interrompit Iriel, ce sont eux qui m'ont égaré, perdu. Vous l'avez bien deviné.

— Ce n'était pas difficile. Mais, mon pauvre ami, c'était absurde ! Comment n'avez-vous pas soupçonné un piège ? Cela ne pouvait vous mener à rien.

— Si... à la misère et à la honte... et je n'y ai pas échappé. Ah ! je mérite mon sort !

— Ils sont plus coupables que vous, je vous le répète ; et moi-même, ajouta Maheurtier avec un accent de tristesse, je ne me sens pas tout à fait exempt de reproche.

— Vous ! s'écria Iriel stupéfait.

— Mon Dieu, oui !... Voyons, nous pouvons dire cela entre nous : sans moi, ces folles idées de spéculation ne vous seraient pas venues. Vous me

Dans la lettre qu'il a écrite au Président du Sénat, il déclare que « c'est à la suite de circonstances malheureuses qu'il se trouve dans la nécessité de renoncer à son mandat de sénateur. »

M. Donnot a été déclaré en faillite. On dit que le passif de la faillite s'élèverait à trois millions.

**LA DYNAMITE.** — Une tentative criminelle a eu lieu vendredi soir contre l'usine de M. Allouard, verrier, dans le quartier de la Mulatière, à Lyon.

C'est M. Allouard qui avait opposé la plus longue résistance dans la dernière grève.

Une cartouche de dynamite avait été placée contre la maison d'habitation de M. Allouard.

L'engin de destruction, mal placé, n'a fait heureusement que des dégâts sans importance.

La justice a ouvert une enquête.

**LES EMPLOYÉS ALLEMANDS DE LA COMPAGNIE DE L'EST.** — Il paraît que le gouvernement allemand va congédier, le 1<sup>er</sup> janvier, tous les anciens employés de la Compagnie du chemin de fer de l'Est qui s'étaient fait naturaliser Allemands pour conserver leur situation dans les chemins de fer en Allemagne.

#### L'ASSASSINAT DU PRÉFET DE L'EURE

Un journal a publié la nouvelle suivante dont nous lui laissons la responsabilité :

L'affaire Barrême n'est point définitivement enterrée ou plutôt « classée », pour employer le terme judiciaire.

Malgré d'immenses difficultés, M. Féron, le juge d'instruction de Versailles, ne s'est point rebuté et a continué son enquête. On nous annonce aujourd'hui qu'elle est sur le point d'aboutir.

Nous ne pouvons pas en dire beaucoup maintenant. Annonçons seulement que plusieurs des témoins qui ont été à même de voir l'assassin au cours de sa pérégrination nocturne, viennent d'être demandés et sont partis avec des agents de la sûreté pour une destination... mystérieuse.

De leur déclaration dépendra un dénouement assurément fort inattendu.

#### MENACES ALLEMANDES

Un journal allemand dit :

« Quel que soit le point de vue auquel on se place chez nous en ce qui concerne le projet de loi militaire, il est certain qu'en France on continue à armer dans le seul but de reprendre l'Alsace-Lorraine par la force des armes. »

« Mais les Français n'y parviendront pas, cela est certain, car le peuple allemand donnera la dernière goutte de son sang et son dernier liard. »

« Si lourds que soient les armements pour le peuple allemand, le *Frantzmann* (Fran-

çais) doit bien se mettre dans la tête que, pour protéger sa patrie, l'Allemand n'en est pas de longtemps encore à son dernier liard. »

On peut se demander sur quoi se basent ces suppositions que rien ne justifie.

Ne doit-on pas cependant les considérer comme un mauvais symptôme ?

Partout on semble se préparer à la guerre.

Nous lisons dans la *Justice* :

La *Gazette de Lausanne*, après avoir constaté la situation troublée de l'Europe et les appréhensions d'une guerre au printemps prochain, ajoute :

« Il n'est pas jusqu'à la salle du conseil national suisse où ces bruits alarmants n'aient trouvé un écho. Les deux rapporteurs du budget, MM. Stockmar et Riniker, ont fait des allusions transparentes aux sombres perspectives d'un avenir immédiat, et le Conseil fédéral a demandé aux Chambres l'autorisation d'acquiescer dès maintenant le matériel de guerre qui devait être acheté en 1888 et 1889 seulement. »

« Plusieurs journaux suisses ajoutent à cela des renseignements que nous mentionnons ici uniquement comme symptômes de l'état des esprits. Une dépêche de Berne au *Vaterland* annonce que plusieurs gouvernements cantonaux ont reçu l'avis d'avoir à faire tenir au complet, par les communes, le nombre de chevaux que celles-ci doivent fournir en cas de mobilisation. Le *Zofinger Tagblatt* confirme cette nouvelle. Une feuille argovienne, la *Botschaft*, prétend qu'un officier supérieur aurait déclaré que les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions de l'armée fédérale ont été désignées pour une occupation éventuelle de la frontière à partir de Bâle. Enfin, d'après la *Gazette de Bâle-Campagne*, le Conseil fédéral, en présence de la gravité de la situation, aurait prohibé l'exportation des chevaux. »

« Les renseignements d'ordre privé et les impressions recueillies à l'étranger confirment que l'inquiétude est universelle. On est autorisé à craindre que l'année prochaine, les grandes conflagrations, que les habiletés de la diplomatie ont réussi à ajourner jusqu'ici, se produiront. Peut-être sont-ce là de vaines craintes, mais, nous le répétons, elles sont, à l'heure présente, universelles et pèsent lourdement sur tous les esprits. »

#### AU TONKIN

Décidément ça recommence au Tonkin.

« Le 27 du mois dernier, un de nos postes a été surpris par des rebelles annamites à Than-Hoa; nous avons eu six tués et vingt blessés.... »

« Le 30 du même mois, les pirates annamites ont attaqué un de nos postes à Van-Tsen. Ils ont perdu un dixième de leurs effectifs et nous n'avons eu que deux tués et neuf blessés... etc., etc. »

Il n'est pas une nouvelle du Tonkin qui ne nous apporte un chiffre de pertes ou de massacres, et remarquez que nous ne par-

lons que de nouvelles auxquelles le gouvernement donne son permis de circulation et qui sont évidemment atténuées.

Pas de semaine où nous n'ayons une liste de morts et de blessés par les armes sans parler des morts et des blessés par le climat autour desquels on fait silence quoique ou plutôt parce qu'ils sont les plus nombreux.

Est-ce cela qu'on appelle en avoir fini avec le Tonkin ?

Il nous semble, quant à nous, que plus cela change, plus c'est et surtout plus ce sera la même chose.

*Rebelles, Bandits, Pirates*, c'est bientôt dit; mais ces rebelles, ces pirates et ces bandits qui ne veulent décidément pas être protégés par nous, sont manifestement légion, puisqu'après tout l'or et tout le sang prodigués, nous en sommes encore à conquérir le droit de protéger.

M. Ferry nous avait promis une indemnité de guerre de deux cent cinquante millions. Nous n'avons pas eu un sou.

M. de Freycinet, dont M. Goblet s'est vanté de continuer la grande politique, nous avait promis que le Tonkin ne coûterait plus un centime en dehors des crédits au budget et que notre effectif resté au Tonkin était plus que suffisant pour occuper un pays conquis... et pacifié. Or il ne se passe pas de mois que des envois de troupes et d'armes ne soient faits à destination du Tonkin, pas de semaines, nous le répétons, que le gouvernement ne reçoive des récits d'attaques et de surprises, des bulletins de pertes.

On a dit que le Tonkin était fini ? Eh bien, s'il était fini, il recommence !

G. DE MANCAY.

#### ÉTRANGER

##### LA LOI MILITAIRE ALLEMANDE

Une dépêche de Berlin annonce que la commission de la loi militaire a décidé d'ajourner la deuxième lecture du projet de loi jusqu'après le nouvel an, quoique le ministre de la guerre ait insisté pour donner à la commission de nouveaux renseignements démontrant la nécessité et l'urgence du vote de la loi.

Les membres conservateurs et libéraux se sont prononcés contre l'ajournement et ont appuyé la motion du ministre. Les progressistes et les membres du centre ont soutenu l'ajournement qui a été voté par 48 voix contre 42.

La résolution de la commission est vivement commentée et est considérée comme pouvant amener la dissolution du Reichstag.

Précisons bien les nouvelles données sur les travaux de la Commission du Reichstag. Par 46 voix contre 42, cette Commission a fixé l'effectif futur de l'armée allemande à 450,000 hommes. Le Gouvernement voulait qu'il fût porté à 468,000 hommes. Cet effectif n'a été voté que pour trois ans. C'est également pour trois ans qu'ont été adoptés les cadres de l'armée tels que les demandait

le Gouvernement; mais exception a été faite pour l'infanterie, qui n'est augmentée que de 46 bataillons, pour un an seulement. Ces 46 bataillons représentent 8 régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs (saxon), c'est-à-dire que la Commission a repoussé la création projetée de 45 quatrièmes bataillons pour les régiments d'Alsace-Lorraine.

On dirait vraiment que la commission du Reichstag est convaincue de l'imminence de la guerre; accorder des augmentations de cadres pour la seule année de 1887, c'est dire que tout sera réglé l'été prochain. Ainsi-soit-il.

Il paraît que les Allemands ne sont pas les seuls à avoir cette idée. La Russie a commandé 50,000 tentes, 500,000 manteaux de soldats et 2 millions de paires de chaussures livrables le 4<sup>er</sup> avril 1887. Tous ces 4<sup>er</sup> avril, date fixée par M. de Moltke! Voici maintenant qu'on annonce que la Suisse fait déjà des préparatifs. Ainsi le *Vaterland* annonce que plusieurs gouvernements cantonaux ont reçu l'avis de tenir au complet le nombre de chevaux à fournir par les communes. En confirmant cette nouvelle, un autre journal suisse annonce que ce sont les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions fédérales qui garniront le Rhin de Bâle à Constance. Nous pensons que ces préparatifs sont superflus; les Allemands, peu soucieux d'augmenter le nombre de leurs ennemis, n'iront pas violer la neutralité suisse.

##### L'ALLEMAGNE EN OCÉANIE

L'Allemagne vient d'annexer, à la suite d'une entente avec l'Angleterre, les îles Bougainville, Choiseul et Isabelle, situées dans l'archipel Salomon, en Océanie.

Un télégramme de Zanzibar annonce également qu'un territoire sur la côte orientale d'Afrique, un peu au nord de Zanzibar, vient d'être cédé au gouvernement allemand. Ce territoire comprend deux petites îles et une trentaine de kilomètres de la côte.

La politique coloniale de l'Allemagne se développe.

**BELGIQUE.** — On a retrouvé au Grand-Hôtel de Bruxelles la plus grande partie des lettres volées dans le train-poste partant d'Ostende.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 décembre.

La perturbation amenée sur le marché par le Krach américain et la liquidation Vuadart a amené une baisse sensible sur nos rentes : 3 0/0, 82.32 ; 4 1/2 0/0, 109.95.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier sont l'objet de la faveur du public. Cette faveur se trouve au reste justifiée, cette valeur étant la plus avantageuse au double point de vue du nombre des tirages et de leur importance. L'action se négocie à 1,425.

L'action de la Société Générale se traite à 475 ; ce niveau, bien inférieur encore à la valeur réelle du titre, ne tardera pas à être franchi. Il faut voir des cours plus élevés, étant donné l'excellente situation de la Société dont les bilans mensuels font reporter les bénéfices sociaux (350 mille francs pour le mois de novembre).

Les polices A B de l'Assurance financière dont les ressources particulières sont déposées dans des caisses spéciales font de ce titre une valeur digne de recommandation.

L'action de Panama est à 420. M. Ch. de Lesseps qui était parti au Caire pour régler des questions relatives au Canal de Suez a pleinement réussi dans sa mission. Le Canal va être agrandi.

Marché calme sur les actions de nos chemins de fer. Les obligations sont bien tenues.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### Crue de la Loire

Orléans, 20 décembre, 1 h. 50, soir.

Ingenieur chef à Sous-Préfet Saumur.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3<sup>m</sup> 95 à Saumur et qu'il aura lieu le 24 décembre, vers 40 heures du soir.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet, COTTINHAU.

Cote de la Loire observée le 20 décembre, 8 heures du matin, à Saumur : 3<sup>m</sup> 43 ; eaux croissantes.

Cote présumée pour le 24 décembre, 8 heures du soir : 3<sup>m</sup> 90 ; eaux stationnaires. Temps nuageux. — Eaux croissantes à

voyiez réaliser des gains énormes, et vous n'avez pu résister à la tentation.

Iriel, ému, oppressé par ces souvenirs, gardait le silence.

— Vous voyez bien ! dit Maheurtier. Lentague et Léonce n'ont fait que vous achever. Ah ! l'exemple ! ajouta-t-il.

— Non ! s'écria Iriel. Qu'avez-vous à vous reprocher ? Vous étiez libre d'agir comme bon vous semblait. Est-ce que c'était mon affaire ?

— J'aurais dû prévoir cela ! continua Maheurtier ; j'aurais dû deviner cette fièvre qui vous secouait... Mais voilà ! emporté moi-même, tout entier aux affaires, aux plaisirs, à cette existence dévorante que je menais alors, je n'observais rien à côté de moi ; je vous oubliais ! Ah ! Caussen, il y a un mot de vous qui m'est allé au cœur, et qui m'est revenu bien souvent...

— De moi ! fit Iriel effrayé. Ah ! mon Dieu, qu'ai-je pu dire ?

— Vous ne vous en souvenez peut-être plus... mais avant de partir, vous aviez commencé un brouillon de lettre qui a été retrouvé chez vous.

— Oui, c'est vrai, mais j'étais égaré... pardonnez-moi.

— Vous écriviez ceci : « Deux mille quatre cents francs, trois mille francs pour un homme qui manie toute la journée de l'or, des billets de banque, des valeurs... ce n'est pas assez ! » C'est

vrai.

— Non ! non ! s'écria Iriel avec exaltation, ce n'est pas vrai ! Trois mille francs, c'est assez. On peut vivre avec cela, et content, et heureux, quand on n'a pas de tentations mauvaises. Qu'importe, du reste, que ce soit assez ou non ? Est-ce que vous m'aviez promis davantage ? Si je n'étais pas satisfait, je n'avais qu'à demander une augmentation.

— C'est précisément ce que je vous reproche de n'avoir pas fait. Cela vous était bien dû d'abord... Quand je pense qu'un millier de francs ajouté à vos appointements aurait peut-être évité tous ces malheurs.

— Oui ! s'écria Iriel douloureusement, rien ne serait arrivé. J'ai été aussi stupide que lâche.

— Puis, j'autre reproche, continua Maheurtier. Vous voilà engagé dans ce bourbier... vous vous agitez, vous luttez ; mais, chaque jour, vous sentez que vous enfoncez davantage ; vous ne vous tirez pas de là, c'est évident ! Eh ! bien, alors, pourquoi ne pas m'appeler ? Pourquoi ne pas me confier votre faiblesse, votre embarras ?

— Je n'ai pas osé, dit Iriel, les yeux pleins de larmes.

— Pourquoi?... Est-ce que je vous faisais peur?... Est-ce que je n'étais pas pour vous comme un camarade, un ami, un peu oublieux, j'en conviens, mais enfin un ami ?

— Oh ! oui ! s'écria Iriel. Aussi vingt fois j'ai été sur le point de me jeter à vos genoux, de tout vous avouer. Que ne l'ai-je fait ?

— Même au dernier jour, quand ce M. Roché est venu, il aurait été encore temps. Je vous aurais tiré de là ; j'aurais confondu ces deux coquins... Enfin ! ajouta Maheurtier avec un soupir, c'est passé, n'en parlons plus.

— Au contraire ; parlons-en, s'écria Iriel avec exaltation. Comment ! je suis là à vous laisser dire. Vous vous faites des reproches ! Est-ce que je râve ? Est-ce que les rôles sont renversés ? Est-ce que ce n'est plus moi qui suis un voleur et un faussaire ?

Il s'accusa de nouveau, et surtout il exalta la conduite de Maheurtier qui, après la découverte du crime, n'avait montré ni irritation ni mépris contre le coupable, qui avait cherché à l'excuser devant les juges, qui avait pris à sa charge les deux cent mille francs volés, et avait désintéressé les actionnaires de la Caisse. Il insista surtout sur ce dernier point.

Maheurtier dut le laisser dire. Et cependant il avait sur les lèvres un sourire triste et ironique à la fois.

(A suivre.)



# MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR — 20, Place-Saint-Pierre — SAUMUR (Près la Caisse d'Épargne)

## FIN DE SAISON 1886 & ÉTRENNES 1887

Avant l'Inventaire de fin d'année et dans le double but de faciliter à nos Clientes la recherche d'Étrennes utiles et d'écouler rapidement les Marchandises de toutes sortes (VÊTEMENTS POUR DAMES ET ENFANTS — COSTUMES — JUPES DRAPÉES — CHAPEAUX, ETC.) qui ne se sont pas vendues — nous faisons régulièrement dans la seconde quinzaine de Décembre une

### GRANDE MISE EN VENTE DE SOLDES.

Celle que nous avons préparée pour cette année sera d'autant plus intéressante qu'elle comprendra, en dehors des Occasions ordinaires, des Lots très importants de divers Articles qui se sont défraîchis pendant notre Déménagement et les Travaux d'Installation qui l'ont suivi. — Ils seront vendus à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 15 Janvier

### AVEC DES RABAIS ÉNORMES

Nous signalons particulièrement de grandes Occasions aux Comptoirs des Fourrures et des Confections.

Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE BENOÛ, PIERRE.

Par jugement en date du 20 décembre 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Benou, Pierre, chausseur, demeurant à Minières, commune de Soulanges, a fixé provisoirement au jour du dépôt du bilan l'ouverture de ladite faillite;

A nommé M. Mignon, Ernest, juge-commissaire, et M. Proust, Ludovic, expert-comptable, syndic provisoire.

Pour extrait :

(843) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE GODIN, EDMOND.

Par jugement en date du 20 décembre 1886, le Tribunal de commerce de Saumur, a déclaré inexcusable le sieur Edmond Godin, pharmacien aux Rosiers.

Pour extrait :

(846) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### DEUX MAISONS

Situées à Saumur, Rue Saint-Nicolas, l'une n° 63, l'autre n° 74.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

#### A LOUER

DE SUITE

#### REMISE ET ÉCURIE

Rue des Saulaies.

S'adresser au bureau du journal.

#### PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

ON DEMANDE un voyageur connaissant les métaux et la quincaillerie. Ecrire avec références aux initiales F. D., poste restante, Nantes (Loire-Inférieure).

#### GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Saumur, Imp. P. GODET.

#### AVIS

AUX

#### Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Scabies, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

#### L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

SANS PALAIS

#### DENTS

NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

#### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 80	82 40	Est	803 75	803 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	526	526 50
3 % (nouveau)	86 40	86 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 75	1275 1	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524	526	Est	388	388
4 1/2 % (nouveau)	104 25	104 15	Midi	1180	1172 50	— 1865, 4 %	523 50	524 50	Midi	399	397 50
Obligations du Trésor	518	516	Nord	1600	1585 1	— 1869, 3 %	412	411 75	Nord	403	402 25
Banque de France	4335	4345	Orléans	1330	1330	— 1871, 3 %	404 50	404	Orléans	399	397
Société Générale	476 25	475	Ouest	873 75	873 75	— 1875, 4 %	513 25	515 25	Ouest	399	398
Comptoir d'escompte	1030	1030	Compagnie parisienne du Gaz	1460	1462 50	— 1876, 4 %	513	514	Paris-Lyon-Méditerranée	398	396
Crédit Lyonnais	575	572 50	Canal de Suez	2080	2086 25	Bons de liquid. Ville de Paris	524	526	Paris-Bourbonnais	396	396 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1490	1425	C. gén. Transatlantique	535	533 50	Obligations communales 1879	477	476	Canal de Suez	585	583 50
Crédit mobilier	320	310	Russe 5 0/0 1870	99 75	99 75	Obligat. foncières 1879 3 %	477 50	479			

#### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

#### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur (orl.)	8 06	6 59	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5		
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (état)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Saumur (état)	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 1	9 08	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	»	4 04	6 38	11 43	
Montreuil (a)	»	7 29	9 19	11 15	»	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	»	10 07	2 14	»	2 37	5 09	7 45	
— (dép.)	»	7 36	9 26	11 24	»	4 58	9 11	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44									
Thouars	»	7 59	9 54	11 57	»	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20									
Loudun	»	8 10	10 05	12 08	»	5 34	9 48															
Poitiers	»	8 10	10 05	12 08	»	5 34	9 48															

#### LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 28	7 15	10 48	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24		
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»		
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»	Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 13		
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»	La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»		
La Ménitrie	»	7 35	9 53	1 57	»	7 53	11 23	Langeais	»	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11	
Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	»	8 33	11 23	Tours	5 05	10 12	10 40	2 25	6 40	9 11	11 43		

#### COFFRE-FORT

#### MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.